



# PLAN DE PRÉVENTION DES ABANDONS

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE

**ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL - SIÈGE (nouvelle adresse)**  
1 avenue Jean de Noailles  
06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr

**ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE - CFA**  
IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin  
13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories

d'actions suivantes :

**Actions de formation, actions de formation par apprentissage,  
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience**

# LES CAUSES

## connaître et repérer

La gestion des absences lors des sessions de formation reste un sujet central puisque l'assiduité et l'implication des participant.es sont avant tout les clés de la réussite de la formation. La lutte contre l'abandon de parcours est une des priorités pour notre établissement. Outre assurer le suivi obligatoire des étudiant.es, des apprenti.es et des stagiaires de la formation professionnelle durant leurs parcours, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chacun puisse construire son avenir professionnel.

Pour cela, l'ERACM a établi un plan de prévention en 3 points :

- 1. Les causes d'abandon de parcours**
- 2. La prévention de ces risques**
- 3. La mise en place de propositions d'actions**

## CONNAÎTRE LES PRINCIPALES CAUSES D'ABANDON

**Liées aux risques physiques** : une pathologie plus ou moins grave, un handicap, une grossesse ...

**Liées aux risques psychologiques et psychiques** : la perte de motivation, l'angoisse liée aux examens et à l'échec scolaire, le repli sur soi, la perte de lien social, la dépression, le risque sanitaire ...

**Liées aux situations du quotidien** : l'absentéisme régulier, une mauvaise orientation, un environnement social ou économique défavorable, le manque de temps, des problèmes de transports, l'impossibilité d'accéder à un logement ...

## SAVOIR DÉTECTER LES SIGNES AVANT-COUREURS

Les signes avant-coureurs forment un faisceau d'indices pouvant permettre d'identifier un.e étudiant.e, un.e apprenti.e, un.e stagiaire en difficulté et d'intervenir avant un décrochage total :

- **sur les apprentissages** : perte de motivation, d'intérêt ou de concentration, baisse de l'investissement dans le travail personnel, difficultés à s'organiser et à gérer son travail et à respecter les échéances de la restitution des écrits, difficultés à s'inscrire dans les pratiques du lieu de stage, etc.
- **sur le comportement social** : absentéisme, retards, non-respect du cadre, difficultés à travailler en groupe ; etc.
- **sur l'équilibre personnel** : perte de confiance en soi, repli, anxiété, addictions etc.

# **PRÉVENIR**

## un plan d'action

### **MISE EN PLACE DES PROPOSITIONS D'ACTIONS**

Au sein de l'ERACM, ces signaux d'alarme sont pris en considération. C'est pour cela que certains outils spécifiques ont été instaurés afin de prévenir et/ou limiter les ruptures de parcours.

#### Avant l'entrée en formation

- **Une sensibilisation** dès le concours et les entretiens de sélection sur les contraintes et volumes de travail que nécessitent les formations proposées,
- **Du personnel identifié** au sein de la structure qui **orienté et informe** sur les dispositifs de financements, les possibilités de logement, la santé, etc.
- **Un site internet et de la documentation** qui reprend le déroulé des formations et les possibilités d'accompagnement social.

#### Pendant la formation

- **Les livrets de l'étudiant.e, de l'apprenti.e et du/de la stagiaire** qui décrivent les différentes aides auxquelles peuvent prétendre les personnes.
- **Une référente handicap** qui informe, oriente, conseille les personnes en situation de handicap.
- **Un responsable pédagogique** qui suit le parcours de chaque personne en lien avec les intervenant.es, les formateur.rices et les maître.sses d'apprentissage.
- **Quatre référent.es VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels)** interlocuteur.ices sur les questions de violences et de harcèlement.
- **Des visites de stage**
- **Des visites en entreprise**
- **Un contrôle quotidien des absences**
- **Deux délégués de classe par promotion**, pour les formations longues (DNSPC), sont désignés pour faire remonter les difficultés rencontrées, qu'elles concernent les modalités pédagogiques, les rythmes ou les conditions matérielles des formations, ainsi que les difficultés repérées sur l'un des membres de la promotion.
- **Des questionnaires d'évaluation** à la fin de chaque enseignement avec des espaces de parole libre.
- **Des entretiens individuels** réalisés tout au long du cursus par le responsable pédagogique.

# GESTION des absences

Lorsqu'un **manque d'assiduité et/ou une absence** à une session de formation est constaté, **l'école appelle l'apprenant.e** pour en connaître la raison et propose une solution **pour palier tout risque d'abandon.**

## ABSENCES PRÉVUES / IMPRÉVUES MAIS JUSTIFIÉES

Absence prévue ou imprévue justifiée.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements, ou basculer sur une autre session.	L'absence justifiée est considérée comme simple absence.
---------------------------------------	---	--

## ABSENCES NON JUSTIFIÉES

Dans un premier temps, un échange téléphonique permet de statuer et d'obtenir des informations concernant l'absence de l'apprenant.e et le cas qui doit être traité.

Trois absences ou retards injustifiés comptabilisés sur un trimestre sont sanctionnés par un avertissement et deux avertissements sur un semestre donnent lieu à une exclusion définitive de l'école après avis de la commission de suivi des études.

Réponse de l'apprenant avec justificatif cohérent.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements ou basculer sur une autre session.	L'absence justifiée est considérée comme simple absence.
Réponse de l'apprenant avec mention d'un problème.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements et recherche d'un consensus.	Après consensus, l'absence est considérée comme simple absence
Absence de réponse de l'apprenant.	2 relances hebdomadaires pendant 15 jours pour obtenir des informations.	Sans réponse, l'absence est considérée comme un abandon de formation.

## ABANDON AVÉRÉ

Lorsqu'un abandon de formation est confirmé, l'ERACM engage une analyse afin d'en identifier les causes et d'en tirer les enseignements nécessaires pour éviter que la situation ne se reproduise.

### Deux situations peuvent se présenter :

- Si l'abandon résulte de **circonstances personnelles** propres à l'étudiant·e, à l'apprenti·e ou au/à la stagiaire (raisons de santé, difficultés familiales, réorientation, etc.), aucune non-conformité n'est retenue à l'encontre de la formation ou de l'équipe pédagogique.
- Si l'abandon est lié à des **facteurs relevant de la formation** (contenus pédagogiques, conditions d'accompagnement, organisation, etc.), l'équipe pédagogique procède à une analyse approfondie afin d'identifier les points d'amélioration et de mettre en place les ajustements nécessaires.

Dans les cas où il est impossible d'obtenir des explications malgré plusieurs relances, l'école considère que la cause de l'abandon ne peut être établie.

# LES RÉFÉRENTS

## contacts

### RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

**Pierre Itzkovitch**  
Responsable pédagogiques  
04 93 38 73 30  
[pedago@eracm.fr](mailto:pedago@eracm.fr)

### RÉFÉRENTE HANDICAP

**Marine Ricard-Mercier**  
Chargée de mission Formation DE / insertion  
04 26 78 12 57  
[insertion@eracm.fr](mailto:insertion@eracm.fr)

### RÉFÉRENTES VHSS CANNES

**Marie-Claire Roux-Planeille**  
Secrétaire générale de scolarité  
04 93 38 73 30  
[contact06@eracm.fr](mailto:contact06@eracm.fr)

### RÉFÉRENT.ES VHSS MARSEILLE

**Emilie Guglielmo**  
Attachée de production  
04 95 04 95 78  
[contact13@eracm.fr](mailto:contact13@eracm.fr)

**Olivier Quéro**  
Chargé de production et de communication  
04 26 78 12 79  
[production@eracm.fr](mailto:production@eracm.fr)

## **ÉQUIPE DE L'ERACM**

Président  
Directeur

**Paul Rondin**  
**Franck Manzoni**

### **CANNES**

Documentaliste  
Cheffe comptable  
Responsable pédagogiques  
Comptable  
Agent maintenance bâtiment  
Secrétaire générale de scolarité

**Carole Arnaud-Pelloux**  
**Corine Gabrielli**  
**Pierre Itzkovitch**  
**David Maire**  
**Christophe Oberlé**  
**Marie-Claire Roux-Planeille**

*référente VHSS*

### **MARSEILLE**

Attachée de production  
Régisseuse générale  
Chargé de Production / Communication  
Chargée de mission Formation DE / insertion

**Émilie Guglielmo**  
**Emma Query**  
**Olivier Quéro**  
**Marine Ricard-Mercier**

*référente VHSS*  
*référent VHSS*  
*référente handicap*

Professeur relais détachée de la DAAC

**Agathe Giraud**

### **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT**

Directeur de l'ERACM  
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France  
Metteuse en scène  
Comédien, metteur en scène  
Professeure d'art dramatique  
Metteuse en scène, directrice TNN  
Metteur en scène, directeur La Criée  
Dramaturge, universitaire  
Responsable pédagogiques

**Franck Manzoni**  
**Olivier Letellier**  
**Émilie Le Roux**  
**Éric Louis**  
**Isabelle Lusignan**  
**Muriel Mayette-Holtz**  
**Robin Renucci**  
**Jean-Pierre Ryngaert**  
**Pierre Itzkovitch**

### **CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION - NOUVELLE ADRESSE**

Association loi 1901  
Non assujettie à la TVA  
Code NAF : 8542 Z

01 avenue Jean de Noailles • 06400 Cannes  
N° SIRET : 379 700 446 00022  
UAI : 0061804D  
04 93 38 73 30  
contact06@eracm.fr

### **MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE/CFA**

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille  
N° SIRET : 379 700 446 00030  
UAI : 0133806S  
04 95 04 95 78  
contact13@eracm.fr

**HTTPS://ERACM.FR**

# **L'école régionale d'acteurs de cannes et marseille est subventionnée par le ministère de la culture, la région sud, la ville de cannes, le département des alpes-maritimes et la ville de marseille**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,  
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**